Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20261102-DCM_87_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame RABORY Sophie, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 26 octobre 2026

Présents : Mme RABORY Sophie, M. DAVENEL Olivier, Mme CLAPIER Cécilia, M. LUCE Olivier, Mme LEFEUVRE Mélina, M. GUILLEUX Vincent, Mme COLLOC Audrey, M. GAUDIN Emmanuel, Mme HEMERY Carole, M. THOUAULT Michel, Mme THOUAULT Carole, Mme HEARD Gaëlle, M. TANGUY Yohann, Mme GUILLARD Océane, M. DANIEL Bernard, M. GUINARD Hubert, Mme BRUN Margaux

Excusés : Mme REQUINTEL Pauline, M. TRIBODET Cédric

Pouvoirs : Mme REQUINTEL Pauline donne pouvoir à Mme HEMERY Carole, M. TRIBODET Cédric donne pouvoir à M. DANIEL Bernard.

Secrétaire de séance : Mme CLAPIER Cécilia

87-2026 Ressources humaines : Suppression poste adjoint technique et création poste ATSEM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Article L542-2 ;

Vu la saisine du Comité technique départemental en date du 28 septembre 2026 ;

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il lui appartient de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

En cas de suppression de poste ou de modification de la durée hebdomadaire, la décision est soumise à l'avis préalable du CST.

Compte tenu de l'obtention du concours d'ATSEM d'un agent de la collectivité recruté en tant qu'adjoint technique territorial, il convient de supprimer le poste permanent d'adjoint technique territorial et de créer un poste permanent d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet (33/35ème annualisé).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE d'adopter la proposition ci-dessus, à savoir, supprimer le poste sur le grade d'adjoint technique territorial et créer le poste sur le grade d'ATSEM principal de 2ème classe,**
- **DE MODIFIER le tableau des emplois à compter du 01 décembre 2026,**
- **D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.**
- **AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints à signer tout document afférent à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 03/11/2026

La Secrétaire de séance
Cécilia CLAPIER

Le Maire,
Sophie RABORY